



Au cœur de la forêt

**Schweizerischer Forstverein**  
**Société forestière suisse**  
**Società forestale svizzera**

## **Première appréciation de la SFS concernant l'initiative fédérale pour la protection des forêts et le référendum contre les « Modifications de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité » («L'acte modificateur unique»)**

### **Concilier la protection de la forêt et le développement des énergies renouvelables!**

La Société forestière suisse s'engage depuis sa création il y a 180 ans pour la conservation de la forêt et de ses fonctions au service de la collectivité. Elle s'engage de même pour une économie forestière durable, saine et aussi proche que possible de la nature.

Les attentes de la société envers la forêt évoluent. Aujourd'hui, une grande importance est accordée à la protection du climat et à la promotion des énergies renouvelables. Il s'ensuit que la conservation des forêts, liée à l'interdiction de défricher en vigueur depuis plus de 100 ans, occupe les devants de la scène.

La protection durable de la forêt est ancrée dans la loi. L'article 5 de la loi fédérale sur les forêts (LFo) précise que les défrichements sont interdits et à quelles conditions des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées. Il doit être démontré que le défrichement prime sur l'intérêt à la conservation de la forêt, que l'ouvrage sollicitant le défrichement ne peut être érigé qu'à l'endroit prévu, que les conditions posées en matière d'aménagement du territoire sont remplies et que le défrichement ne présente pas de sérieux dangers pour l'environnement. Il s'agit en outre de tenir compte des exigences liées à la protection de la nature et du paysage. Ces dispositions, à l'instar d'autres articles de la législation forestière portant sur les défrichements, ont généralement permis une bonne protection de la forêt contre les projets impliquant des défrichements. Ces dispositions et leur mise en œuvre efficace ont fait leurs preuves et il convient de les conserver.

Les éoliennes, comme toutes les autres constructions non forestières, se trouvent en contradiction avec les objectifs de conservation de la forêt. Pour les infrastructures d'intérêt national sises en forêt, il a cependant été possible dans le passé de défricher des surfaces forestières (routes nationales, lignes ferroviaires, téléphériques, lignes électriques, carrières et décharges, corrections de cours d'eau et autres installations de transport). Tout défrichement autorisé doit en principe être compensé en nature (reboisement) dans la même région. Dans certains cas, des dérogations à ce principe sont possibles.

La forêt est particulièrement touchée par le réchauffement climatique. D'importants changements dans la composition des essences s'annoncent et, dans certains cas, le climat change plus rapidement que le rythme d'adaptation de la forêt. Ainsi, par endroits dans le Jura, des surfaces étendues de hêtres ont dépéri en raison de la sécheresse. Le changement climatique pose donc un vrai défi à la



Au cœur de la forêt

# Schweizerischer Forstverein Société forestière suisse Società forestale svizzera

forêt. Une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, une consommation d'énergie ménageant les ressources et une conversion de l'approvisionnement énergétique vers les énergies renouvelables contribuent à préserver durablement des fonctions de la forêt.

Il s'agit de trouver des solutions à ce conflit d'objectifs. L'initiative fédérale «Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes», tout comme le référendum contre l'acte modificateur unique ont des répercussions sur la forêt et sur la possibilité de parvenir à un approvisionnement par des énergies renouvelables. La Société forestière suisse promeut une discussion fondée scientifiquement sur ce conflit d'objectifs. C'est ainsi que le séminaire spécialisé prévu fin août 2024 lors de l'assemblée annuelle à Stans sera consacré à cette thématique. Le comité de la Société forestière suisse reste très attentif aux débats politiques.

Contact:

Dr. Regina Wollenmann

Présidente de la Société forestière suisse

[regina.wollenmann@forstverein.ch](mailto:regina.wollenmann@forstverein.ch)

Publié en février 2024

## **Portrait succinct**

La Société forestière suisse (SFS) s'engage depuis sa création en 1843 pour la conservation de la forêt et de ses prestations, afin de permettre aux générations futures d'en faire également un usage diversifié. Un accent particulier est mis sur une gestion forestière durable et proche de la nature. L'association compte quelque 800 membres issus de toutes les régions du pays, constituant ainsi un réseau de spécialistes de la forêt. Toutes les personnes intéressées à la forêt peuvent adhérer à l'association.

[www.societeforestiere.ch](http://www.societeforestiere.ch)